



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

St-Légier, le 6 juin 2013

Préavis N° 06/2013 concernant « Intégration des Services de défense contre l'incendie et de secours des plateformes du Pèlerin, des Pléiades, Riviera et Montreux-Veytaux dans l'association de communes « Sécurité Riviera » et modification des statuts y relative. »

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 3 juin 2013 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°06/2013,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

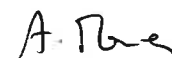
a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 1 abstention, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- de confier les tâches et missions du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) des Pléiades à l'Association de communes Sécurité Riviera
- d'adopter les modifications des Statuts de Sécurité Riviera et de leur Annexe, portant sur les articles suivants :
 - article 5 - Buts principaux
 - article 31 - Ressources
 - article 34 - Répartition des charges entre les communes
 - article 44 - Dispositions transitoires
 - article 45 - Entrée en vigueur
 - article 46 - Dispositions finales
 - Annexe aux Statuts de l'Association de communes

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 3 juin 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente


Anne Morier



La secrétaire


Chantal Colagioia